

AIDES FINANCIERES POSSIBLES

POUR L'ADHESION

Atouts Normandie :

Aide de la Région pour tous les jeunes de 15 à 25 ans, jusqu'à **2 bons de 15 € cumulables** pour l'inscription à un club adhérent au dispositif (l'adhésion à Atout Normandie coûte 10€ mais offre de nombreux autres avantages)

Pass-Jeunes 76 :

Jeunes résidant en Seine-Maritime, enfants nés entre le 16 septembre 2001 et le 31 décembre 2011 et bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2017 ou de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Prise en charge de 60 € sur notre adhésion-cotisation

POUR LA COMPETITION

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX TRANSPORT ET INSCRIPTIONS

Dans le cadre de sa politique sportive et afin de privilégier l'apport de points pour le championnat de France des clubs 2018, le Conseil d'Administration du club a statué que pour la saison, le club participerait financièrement à certains frais de ses coureurs en dérivés :

Frais d'inscription

- les épreuves de type Championnat de France (sans limitation du nombre, les inscriptions sont gérées directement par le club)
- les épreuves de niveau grade 4 (dans la limite de 3 demandes par coureur)

Sur ces épreuves, lorsqu'un repas est prévu par l'organisation et que ce repas est compris dans les frais d'inscription, le club déduira du remboursement la somme forfaitaire de 10 €

Frais de déplacement

- les épreuves de type Championnat de France Elite, de pratique ou de classe (sans limitation du nombre)
- les épreuves de niveau grade 4 (dans la limite de 3 demandes par coureur)
- les épreuves de niveau grade 5A (dans la limite de 2 demandes par coureur)

Conditions de prise en charge

- Dans le cadre d'une mutualisation des transports en covoiturage uniquement
- Trajets A/R Hénouville - lieu de régata (au départ du club et retour au club)
- Destinations extérieures au département 76 sur la base d'un calcul de frais Mappy.com (routière ou véhicule avec caravane si une remorque est tractée) ou de l'ensemble des pièces des frais justifiés.

Les coureurs ayant engagé des frais personnels sur des frais d'inscriptions ou des frais de déplacement sur ce type d'épreuves ne pourront être remboursés que sur présentation d'un mémoire et des pièces justificatives numérotées accompagnées de la fiche 2018 remplie. **Délai pour fournir la demande : 1 mois après la régata**

DEDUCTION FISCALE DES FRAIS ENGAGES

En fin d'année, vous avez la possibilité de fournir une fiche relatant l'ensemble de vos frais liés à vos compétitions ainsi que toutes les pièces comptables les justifiant. Vous joignez à ce document une lettre manuscrite déclarant que vous renoncez au remboursement de ces sommes et que vous en faites don au club. Notre club vous fournit en échange un rescrit fiscal vous permettant de déduire 66% de cette somme sur votre déclaration de revenus